

PV - CONSEIL DE L'AGL

CONSEIL DU 20.10.2022

ORDRE DU JOUR

1ère partie 02:05:00 :

18h15 : Accueil des conseiller-ères '30
 18h45 : Introduction + approbation PV et ODJ '10
 18h55 : Vote décisions VSS de la PdC '20
 19h15 : Point ODC '10
 19h25 : Vote respo comm' '10
 19h35 : Présentation plan syndical '30
 20h05 : Présentation budget '15
 20h20 : PAUSE ET REPAS '40

2e partie 01:10:00 :

21h00 : Reprise du Conseil '5
 21h05 : Vote du plan syndical et budget '10
 21h15 : Vote de la convention de partenariat CSE '15
 21h30 : Débat RegElec par la ComElec '30
 22h00 : Mobilisations '10
 22h10 : FIN DU CONSEIL (03:55:00)

PRÉSENCES

Nom	Prénom	Fait procuration à ...	A procuration de...
ABDI	Ahmed		
ABERKANE	Sarah		
ABIB	Driss	Natacha Beachenyov	
BASHI	Samuel		
BEACHENYOV	Natacha		Driss Abib
BOUTAÏB	Anissa		
BRASSEUR	Michel		Arthur Chotard
BUXANT	Yasmine	Nicolas Donnay	
CAUWEL	Lucas		
CHAMPEAUX	Nicolas		
CHAUFFOUREAUX	Victor		Julie Pierart
CHOTARD	Arthur	Michel Brasseur	
CHRAMTI	Yassine		
COP	Nicolas	Justine Havelange	

CRESPIN	Loïc		
DALLEMAGNE	Maximilien		
DE MEULEMEESTER	Nadège	Iphigénie Koutsougeras	
DEHANT	François		
DEJALLE	Luc		
DELIRE	Thomas		
DEVAUX	Léa		
DIALLO	Oumou Hawa		
DIFI	Sara		
DIONG AKETI PAÏZANOS	Christos		
DONNAY	Nicolas		Yasmine Buxant
DROUET	Sirga		
DUBRULLE	Théo		
DUPONT	Tiffany		
DUQUESNE	Aurore		Alice Pecheur
EL BOUAZATI	Kaoutar		
EL MEJDOUB	Inès	Maxime Geerts	
ELIAT-ELIAT	Paulin		
FACHE	Noé	Luc Dejalle	
GALLET	Nathan		
GEERTS	Maxime		Inès El-Mejdoub
GÉRARD	Louis-Philippe		
HAMMOUD	Bilal		
HAVELANGE	Justine		Nicolas Cop
HERBAYS	Esteban		
HOEBRECHTS	Florence		
JOVENEAU	Julia		
JULIEN	Jacques-Antoine		
KAYOKA KOTANANGA	Priscillia		
KOUTSOUGERAS	Iphigénie		Nadège de Meulemeester
LADOWSKI	Chloé	Nana Tounkara	
LASAR	Thaïs		
LATOUR	Bastien		
LEFEBVRE	Hélène		
LEGRAND	Cloé		
LEJEUNE	Julien		
MAC DONOUGH	Marie		
MAERTENS	Géry		Nicks François
MALILA	Adam		
MANDAN	Eduard		

MARRIS	Brandon		
MEYERS	Gabrielle		
MICHAUX	Fiorile		
MIRASOLA	Anaïs		
MORREN	Léo		
MOUSTAPHA ABDI	Hodane		
NAZIMI	Yazdan		
NGAN YAMB	Karen-Odile		
NICKS	François	Géry Maertens	
NOPPE	Simon		
PATTE	Tatiana		Joséphine Verbruggen
PECHEUR	Alice	Aurore Duquesne	
PIERART	Julie	Victor Chauffoureaux	
PIGEON	Eva		Dorsan Van Cutsem
QADARI JAMAI	Wail		Martin Rouard
RAMNAUTH	Nylan		
RENNEBOOG	Manon		
ROSSIGNOL	Barnabé		
ROUARD	Martin	Wail Qadari Jamai	
SASPORTES	Olivia		
SEUKEP TCHEKOUTOUO	Nolvan Doyve		
TCHOUASSI HAMBE	Igor		
TIA	Benita		
TOUNKARA	Nana	Chloé Ladowski	
TRUONG	Vinh Khang		
VERBRUGGEN	Joséphine	Tatiana Patte	
VAN CUTSEM	Dorsan	Eva Pigeon	B

Invité·es

Nom	Prénom
VANDERBERKEN	Maël
PIRLOT	Adélie
BENTIRES-ALJ	Lina
BOBORODEA	Alexandru Tudor
SAVIGNOL	Florian
GIROUL	Guillaume
MEGANCK	Bryan
DE CARRELO	Alicia

APPROBATION DE L'OJ ET DU PV DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Introduction: **Maxime Geerts** demande à Yassine Chramti et Maximilien Dallemagne de quitter le conseil parce qu'ils incitent au tumulte. Ils n'obtempèrent pas.

Yassine Chramti demande la raison.

Maxime Geerts dit que la raison est qu'ils incitent au tumulte.

Yassine Chramti demande comment ils incitent au tumulte.

Maxime Geerts répond que certaines personnes sont mal à l'aise à cause de leur présence.

Yassine Chramti persiste à poser des question et rester.

Simon Noppe demande quel est l'article qui permet ça.

Maxime Geerts invoque l'article 11 du ROI, le montre à tout le monde et réexplique pourquoi il est applicable.

Yassine Chramti et Maximilien Dallemagne ne s'exécutent pas.

Ysaline Matthis explique que la justification est l'article 11 qui donne ce pouvoir à la Pdc, même démissionnaire, de demander à des personnes de quitter le conseil quand elles incitent au tumulte. Le tumulte n'est pas défini et c'est donc une question d'interprétation, faite par les personnes pouvant prendre cette décision. Ici, il apparaît clairement que dès qu'il y a des échanges, les voix s'élèvent, les esprits s'échauffent et que c'est leurs présences qui mettent tout le monde mal à l'aise. C'est pour cette raison que l'article est applicable.

Yassine Chramti demande si les autres personnes qui sont problématiques dans la salle doivent aussi quitter la salle. Par exemple, les personnes qui ont une plainte contre elle.

La séance est suspendue.

Maxime Geerts part chercher Securitas.

Le conseil est annulé parce qu'il ne peut pas se passer dans ces conditions. Les votes se feront à distance, via un google form.

ÉVÉNEMENTS PROPRES À CE CONSEIL (voir ODJ)

Les points de ce conseil sont reportés ultérieurement.

RETOURS ÉVENTUELS DES DÉLÉGATIONS ET COMMISSIONS

MANDATS ET COOPTATIONS